

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE1717

présenté par

M. Chassaigne, M. Jumel, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,  
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,  
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et  
M. William

-----

**ARTICLE 3**

Compléter l'alinéa 13 par les mots :

« en intégrant dans les référentiels de formation, des modules d'enseignement spécifiques et obligatoires liés à la transition agroécologique et climatique, à l'agriculture biologique et à l'ensemble des modes de production visant à garantir la durabilité des systèmes agricoles. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement souhaitent que l'ensemble des filières de formation incluent dans leurs référentiels de formation des modules spécifiques et obligatoires liés à la transition agroécologique et climatique, à l'agriculture biologique et à l'ensemble des modes de production visant à garantir la durabilité des systèmes agricoles.

Le cloisonnement actuel des filières (Production Animale / Production Végétale) et les logiques de spécialisation précoces dans les formations contribuent à minorer les enseignements et connaissances qui seront demain indispensables à l'ensemble des apprenants.

Le refonte des référentiels de formation en ce sens est à ce titre une priorité afin d'accélérer la transition agroécologique et de correspondre aux aspirations des jeunes et adultes formés accueillis au sein des lycées agricoles, des CFAA et les CFPPA.